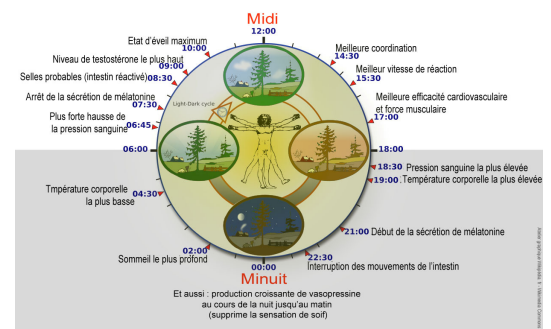


10 octobre 2019

La CGT signe l'avenant permettant le travail en équipe à Maurepas jusqu'à fin 2020.

En phase avec la volonté d'une large majorité des salariés de l'atelier d'assemblage, la CGT a communiqué à la direction une contre-proposition écrite rappelant dans le préambule les risques pour la santé liés à cette organisation du travail (Ces altérations de la santé peuvent aller de troubles du sommeil au risque de cancer ou encore à l'accident vasculaire cérébral.), ainsi que notre volonté de « limiter le recours aux équipes successives alternantes à des cas ponctuels de commandes particulières et en respectant la volonté individuelle ou collective des salariés de recourir à ce mode d'organisation. »



Nous avons demandé et obtenu que la formulation sur les contreparties soit maintenue dans sa version initiale.

Nous avons demandé mais n'avons pas obtenu que le service Ateliers Electroniques soit exclu du dispositif.

La signature à l'unanimité de cet avenant permet aux salariés concernés de percevoir une prime mensuelle de 300€ jusqu'en décembre 2020.

Tous ensemble, Agissons avec la CGT !